

CONTRAT DE LICENCE (CONTRAT CONTRIBUTEUR)

Avant de transmettre votre image, PIXBURGER vous demande de prendre connaissance des termes du contrat de licence ci-dessous. C'est en vertu de ce contrat que vous autoriserez PIXBURGER à publier cette image sur son site Internet et à proposer aux clients de PIXBURGER de la télécharger selon certaines conditions.

Les stipulations de ce contrat de licence sont importantes. Vous disposez de la faculté d'imprimer ce contrat pour pouvoir en prendre connaissance avant d'y consentir. PIXBURGER vous recommande également d'en conserver une copie papier pour toute référence ultérieure éventuelle. En cochant la case "*J'accepte le contrat de licence*" et en cliquant sur le bouton "VALIDER", vous consentez expressément à l'ensemble de ces termes et conditions. Si vous refusez tout ou partie de ces stipulations, ne cochez pas cette case, ne cliquez pas sur ce bouton, et n'envoyez pas votre image à PIXBURGER.

Article 1 – Préambule

« PIXBURGER » est une marque appartenant et exploitée par la société PIXMANIA, société par action simplifiée au capital de 19.033.875 euros, dont le siège social est situé 183, rue du Chevaleret, 75013 PARIS, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 236 244 (ci-après désignée « PIXBURGER »).

PIXBURGER exploite le site Internet notamment accessible à l'adresse <http://www.pixburger.com> et <http://www.pixburger.fr>, dont le but consiste à mettre en relation des membres qui souhaitent commercialiser leurs oeuvres par voie de téléchargement (ci-après désignés les "Membres") et des internautes qui souhaitent bénéficier du droit d'utiliser ces dernières (ci-après désignés les "Internautes").

Vous êtes un Membre (ci-après "*Vous*") et souhaitez mettre à disposition sur le site Internet PIXBURGER (ci-après le "*Site Internet*") une image (photographie, peinture, dessin...) (ci-après désignée l' "*Image*") en vue de son téléchargement payant par les Internautes. Conformément à l'Article 10 des présentes, Vous êtes titulaire des droits afférents à l'Image. En vue de la mise à disposition de l'Image sur le Site Internet, Vous acceptez sans réserve toutes les stipulations du présent contrat de licence (ci-après le "*Contrat*").

Article 2 – Objet du Contrat

Le Contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles Vous concédez à PIXBURGER une licence d'exploitation sur l'Image en contrepartie de la rémunération prévue ci-après, pour les modes d'exploitation prévus à l'Article 4 ci-après, pour le monde entier et la durée de protection des droits d'auteur (ci-après la "*Licence*"), sous la condition suspensive que l'Image ait fait l'objet d'une validation technique par PIXBURGER dans les conditions de l'Article 8.

Article 3 – Image

L'Image que Vous transmettez à PIXBURGER doit être au format numérique. Préalablement à sa validation technique conformément à l'Article 8 ci-après, Vous devez décrire l'Image à l'aide de mots-clés.

Ces mots-clés doivent être les plus nombreux et les plus pertinents possibles pour permettre d'indexer l'Image dans les catégories adéquates et d'en permettre un référencement efficace dans le moteur de recherche du Site Internet.

Il Vous appartient également de préciser, avant l'envoi de l'Image à PIXBURGER, à laquelle des deux catégories suivantes appartient cette Image : Image d'actualité ou Image d'illustration, étant précisé que PIXBURGER ne saurait être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, dans l'hypothèse où la catégorie choisie par vos soins est inappropriée, compte tenu de la nature de l'Image.

En cas de doute sur la catégorie dont relève l'Image que Vous souhaitez envoyer à PIXBURGER, vous disposez de la possibilité de consulter PIXBURGER, préalablement à l'envoi de l'Image concernée. S'il ne vous est pas possible de déterminer la catégorie dont relève l'Image concernée l'Image ne doit pas être envoyée à PIXBURGER. Si vous choisissez néanmoins d'envoyer l'Image à PIXBURGER, Vous Vous aurez en toute hypothèse préalablement obtenu toutes les autorisations de tiers que la diffusion de l'Image nécessiteraient. A défaut, Vous engageriez votre responsabilité civile et/ou pénale tant à l'égard des tiers concernés qu'à l'égard de PIXBURGER.

3.1. Image d'actualité

L'Image d'actualité est une photographie non modifiée (sans recadrage ou altération de quelque sorte que ce soit) relative aux événements publics du monde entier, notamment politiques, sociaux, sportifs, médiatiques, culturels, sans limitation, qui sont concomitants de la transmission de ladite Image à PIXBURGER.

Une Image n'est pas une Image d'actualité si elle n'est pas une photographie, si elle concerne un événement d'ordre privé ou si la scène qu'elle représente a été provoquée directement ou indirectement par l'auteur de ladite Image. Conformément à ses obligations légales, PIXBURGER pourra, le cas échéant, rendre compte aux autorités de toute Image représentant une scène de crime ou de délit, et communiquer à ces dernières les coordonnées du Membre qui la lui a transmise.

Même si elle concerne un événement public, l'Image d'actualité ne doit pas comporter d'éléments susceptibles de heurter la sensibilité des clients de PIXBURGER (sang, nudité...) et doit, dans tous les cas, respecter le principe de dignité de la personne humaine.

Il Vous appartient de préciser, avant la phase de validation de l'Image, en quoi cette Image est, selon Vous, une Image d'actualité. A ce titre, et afin de permettre aux Internautes d'exploiter l'Image d'actualité de façon adéquate et appropriée, c'est-à-dire en vue d'illustrer un contenu rédactionnel ayant trait à l'évènement dont est issu l'Image, il est indispensable que Vous décriviez le contexte dans lequel la photographie a été réalisée (date, lieu, évènement / fait d'actualité, personnes concernées, débat d'intérêt général concerné, etc...). A défaut, l'Image d'actualité ne pourra pas être publiée sur le Site Internet. **A cet égard, Vous Vous engagez à décrire le contexte dans lequel la photographie a été réalisée de bonne foi, de la façon la plus fidèle et non ambiguë, sans tromper les Internautes sur les circonstances dans lesquelles elles ont été réalisées et/ou sur les événements qu'elles relatent.**

Une Image n'est plus une Image d'actualité si elle est transmise à PIXBURGER au-delà d'un (1) mois après la survenance de l'évènement qu'elle représente.

Par conséquent, une Image d'actualité ne pourra être diffusée sur le Site Internet dans la catégorie "Images d'actualité" plus d'un (1) mois après la survenance de l'évènement. Passé ce délai, l'Image sera placée dans la rubrique "Images d'archive" ou, à condition que Vous ayez choisi cette option et que l'Image concernée dispose des qualités et critères requis, dans la rubrique "Images d'illustration".

Conformément à l'Article 10 ci-après, Vous Vous engagez à respecter les droits des tiers, et

notamment les droits de propriété intellectuelle et les droits à l'image des tiers, et à recueillir l'autorisation expresse et préalable des personnes concernées dans tous les cas où cette autorisation est requise en application de la loi et des règlements en vigueur, et de l'appréciation qui en est faite par les cours et tribunaux. A défaut, Vous engageriez votre responsabilité civile et/ou pénale tant à l'égard des tiers concernés qu'à l'égard de PIXBURGER.

Dans un objectif de sécurité, Vous ne pourrez proposer d'Image d'actualité sans avoir préalablement communiqué à PIXBURGER vos coordonnées complètes (identité, adresse, numéro de téléphone).

3.2. Image d'illustration

L'Image d'illustration est une image qui n'est pas relative à un événement d'actualité et qui représente un sujet parmi les plus divers et variés (paysage, faune, flore, personnes en situation...). Conformément à l'Article 10 ci-après, Vous Vous engagez à respecter les droits des tiers et à ne pas transmettre à PIXBURGER d'Image d'illustration qui représenterait, notamment, des biens et des oeuvres protégés par les droits de propriété intellectuelle de tiers et/ou l'image d'un ou plusieurs tiers, sans avoir obtenu l'autorisation préalable, expresse et écrite des personnes concernées. A défaut, Vous engageriez votre responsabilité civile et/ou pénale tant à l'égard des tiers concernés qu'à l'égard de PIXBURGER.

3.3. Commandes de sujet

Conformément à l'Article 8.2 des Conditions Générales d'Utilisation, les Internaute(s) ont la possibilité de déposer sur le Site Internet des commandes de sujet afin de demander des Images sur les sujets qui les intéressent.

En tant que Membre, Vous disposez de la faculté de répondre aux commandes de sujet en proposant à l' (aux) Internaute(s) concerné(s) des Images de votre cru.

Ces Images sont rémunérées selon un prix figurant sur le Site Internet, les modalités financières étant celles prévues à l'Article 9 ci-après.

Vous reconnaissez que les Internaute(s) ne voient peser sur eux aucune obligation d'accepter les Images qui leur sont proposées par les Membres dans le cadre d'une commande de sujet.

Il Vous appartient de préciser si Vous souhaitez, en cas de refus d'une Image par les Internaute(s), que ladite Image pourra être proposée au téléchargement en tant qu'Image d'illustration au sens de l'Article 3.2 ci-avant.

Conformément à l'Article 10 ci-après, Vous Vous engagez à respecter les droits des tiers, et notamment les droits de propriété intellectuelle et les droits à l'image des tiers, et à recueillir l'autorisation expresse et préalable des personnes concernées dans tous les cas où cette autorisation est requise en application de la loi et des règlements en vigueur, et de l'appréciation qui en est faite par les cours et tribunaux. A défaut, Vous engageriez votre responsabilité civile et/ou pénale tant à l'égard des tiers concernés qu'à l'égard de PIXBURGER.

Article 4 – Modes d'exploitation

L'Image fera l'objet de trois exploitations distinctes :

- exploitation *online* par PIXBURGER,
- exploitation *offline* par PIXBURGER,
- exploitation *online* et/ou *offline* par des utilisateurs finaux.

Vous autorisez donc les trois modes d'exploitation suivants.

4.1 Exploitation Online

PIXBURGER exploitera personnellement l'Image par le biais d'une publication sur son Site Internet afin de la proposer en téléchargement aux Internaute (ci-après la "***Licence Online***").

Par conséquent, Vous concédez à PIXBURGER vos droits patrimoniaux d'auteur suivants :

- le droit de reproduire l'Image sur le Site Internet, en tout ou en partie, quelle que soit la taille de la reproduction, tant à des fins de commercialisation de l'Image que d'illustration du Site Internet,
- le droit de communiquer l'Image au public, en tout ou en partie, sur le Site Internet, et quel que soit le vecteur de transmission (câble, ADSL, réseaux de téléphonie fixe ou mobile, et, plus largement, tout moyen de transmission de données numériques et/ou numérisées),
- le droit d'apporter toute modification à l'Image afin de l'adapter au format du Site Internet, notamment y ajouter du texte et tout système de protection contre la copie non autorisée existant ou à venir (par exemple le watermarking), et, le cas échéant, d'y apporter toute mention relative à son origine (par exemple, la mention suivante : " © *votre nom d'enregistrement – PIXBURGER - Année*").

4.2 Exploitation Offline

Vous consentez également à ce que PIXBURGER puisse le cas échéant utiliser l'Image à des fins promotionnelles de ses propres services sur support papier (ci-après la "***Licence Offline***").

Par conséquent, Vous concédez à PIXBURGER vos droits patrimoniaux d'auteur suivants :

- le droit de reproduire l'Image, en tout ou en partie, quelle que soit la taille de la reproduction, sur tout support papier et assimilé (papier, carton, affiche, prospectus, etc.),
- le droit de représenter au public l'Image et/ou ses adaptations, en tout ou en partie, par voie d'exposition, de représentation, de distribution publique ou non, et plus généralement par tout moyen de communication,
- le droit d'adapter l'Image, en tout ou en partie, et d'incorporer l'Image à une oeuvre composite et/ou dérivée,
- les droits d'utiliser et d'exploiter l'Image commercialement (notamment par voie publicitaire) quelles qu'en soient la forme et les modalités,
- le droit d'incorporer l'Image à toute oeuvre existante ou à créer.

4.3 Exploitation par l'Utilisateur Final

Enfin, afin que les Internaute qui le souhaitent puissent acquérir certains droits sur l'Image (ci-après les "***Utilisateurs Finaux***") en vertu du contrat de sous-licence prévu à l'Article 5 ci-après, Vous concédez à PIXBURGER vos droits patrimoniaux d'auteur suivants, étant entendu que PIXBURGER disposera toujours du droit d'accorder des sous-licences d'exploitation des ces droits patrimoniaux d'auteur aux Utilisateurs Finaux, conformément à l'article 5 :

- le droit de reproduire l'Image et/ou ses adaptations, en tout ou en partie, quels qu'en soient le procédé et le support : papier, vêtement, bois, céramique et ses dérivés, plastique et ses dérivés, magnétique, graphique, numérique (en particulier, CD-ROM et ses dérivés, DVD-ROM et ses dérivés, livre électronique, serveurs informatiques, disques durs et mémoires flash ou similaires, quels qu'en soient la taille et le format), électronique, microcarte, microfiche, microfilm, photocopie et/ou tout autre procédé et support analogue existant ou à venir ;
- le droit de représenter au public l'Image et/ou ses adaptations, en tout ou en partie, par voie d'exposition, de représentation, de projection publique ou non, de télédiffusion quelles qu'en soient les modalités (gratuite ou payante, publique ou privée) et quel qu'en soit le vecteur et, notamment, par voie hertzienne, câble, ADSL, satellite ainsi que par tout réseau dont Internet et les réseaux de téléphonie mobile (son et texte) et plus généralement par tout moyen de transmission de données numérisées ou non ;
- le droit d'adapter l'Image, en tout ou en partie, et d'incorporer l'Image à une oeuvre composite et/ou dérivée existante ou à créer, et notamment multimédia (online ou offline), de recadrer l'Image, d'y ajouter du texte, de modifier ses couleurs, son contraste, ses proportions, et d'y inclure tout système de protection contre la copie non autorisée existant ou à venir (par exemple le watermarking);
- les droits d'utiliser et d'exploiter l'Image à toutes fins, y compris commerciale, publicitaire, éditoriale, journalistique, créative, personnelle ou autre ;

Plus généralement, Vous concédez à PIXBURGER vos droits patrimoniaux d'auteur permettant à PIXBURGER de disposer de toutes les prérogatives patrimoniales d'auteur sur les oeuvres de l'esprit requises pour permettre à PIXBURGER d'autoriser les Utilisateurs Finaux à exploiter pleinement l'Image, dans les conditions du contrat de licence d'utilisateur final prévu à l'Article 5 ci-dessous.

Article 5 – Utilisation des Images par les Utilisateurs Finaux

5.1. Distinction des usages « CRÉATIF » et « COMMERCIAL »

Au sens des présentes, est considéré comme « **Créatif** » (i) tout usage d'une Image d'illustration à titre privé, quel que soit le support concerné, ainsi que (ii) tout usage d'une Image d'illustration en dehors du cadre privé, dès lors que l'Image concernée est utilisée à titre d'illustration dans un support rédactionnel (site web, livre, magazine, presse online ou offline) ou à titre d'illustration sur un support non destiné à commercialiser auprès du grand public l'Image pour elle-même.

A l'inverse, un usage « **Commercial** » correspond à toute utilisation d'une Image d'illustration qui ne correspond pas à un usage Créatif, dans le sens donné à ce terme au paragraphe ci-dessus. En particulier, tout usage d'une Image d'illustration en dehors du cadre privé sur un support destiné à commercialiser l'Image concernée pour elle-même (comme par exemple l'apposition de l'Image sur des « mugs » ou sur des vêtements, ainsi que la commercialisation de posters, d'affiches, de tableau ou de cartes postales) ne peut être considéré comme un usage « Créatif » et doit donc être considéré comme un usage « Commercial ».

Seules les Images d'illustration peuvent faire l'objet d'un usage Créatif ou Commercial. A contrario, les Images d'actualité ne peuvent pas faire l'objet d'un usage Créatif ou Commercial.

5.2 Sous-licences

Vous consentez expressément à PIXBURGER le droit de concéder des sous-licences aux Utilisateurs Finaux sur l'Image, à titre exclusif ou non, pour le monde entier et la durée de protection des droits d'auteur, pour certains usages définis ci-après, de manière à permettre la commercialisation de l'Image, conformément à l'objet du Contrat.

Ces sous-licences prendront la forme de contrats de licence d'utilisateur final (ci-après "*CLUF*") disponibles sur le Site Internet.

Vous seul disposez du droit de choisir le type de sous-licence qui sera concédée par PIXBURGER aux Utilisateurs Finaux, lors de la transmission de l'Image à PIXBURGER.

Ces sous-licences sont de quatre types :

- Sous-Licence "Exclusive et Commerciale" : l'Utilisateur Final acquiert un droit exclusif d'utiliser l'Image d'illustration concernée pendant 1 (une) année, pour le monde entier, pour tout usage Créatif et Commercial. L'Image d'illustration, ainsi que la série éventuelle déclarée comme telle, ne seront plus disponibles au téléchargement sur le Site Internet si un Utilisateur Final acquiert ce droit exclusif. Au-delà de cette période d'un (1) an, l'Utilisateur disposera du droit d'exploiter l'Image d'illustration concernée dans les conditions de la Sous-Licence "Non Exclusive et Commerciale", et l'Image sera à nouveau disponible sur le Site Internet ;
- Sous-Licence "Non Exclusive et Commerciale" : l'Utilisateur Final acquiert un droit non exclusif d'utiliser l'Image d'illustration concernée dans le monde entier, pendant une durée égale à la durée de protection des droits d'auteur, pour tout usage Créatif et Commercial ;
- Sous-Licence "Non Exclusive et Non Commerciale" : l'Utilisateur Final acquiert un droit non exclusif d'utiliser l'Image d'illustration concernée dans le monde entier, pendant une durée égale à la protection des droits d'auteur, pour tout usage Créatif, à l'exclusion de tout usage Commercial ;
- Sous-Licence "Actualité" : l'Utilisateur Final acquiert un droit non exclusif d'utiliser l'Image d'actualité concernée dans le monde entier, pendant une durée égale à la durée de protection des droits d'auteur, pour tout usage éditorial, journalistique et/ou rédactionnel, pour lequel l'Image sera utilisée pour illustrer l'actualité, un débat d'intérêt général ou à des fins artistiques, sous réserve qu'elle ne porte pas atteinte à la dignité de la personne représentée ;

Le choix des Sous-Licences que PIXBURGER est autorisé à accorder aux Utilisateurs Finaux est déterminé par Vous, lors de l'envoi de l'Image à PIXBURGER, en sélectionnant les options que Vous souhaitez appliquer à l'Image concernée.

Il est entendu que, dans tous les cas, l'Utilisateur Final ne disposera pas du droit de concéder lui-même des sous-licences d'utilisation à des tiers, à moins que l'Utilisateur Final n'agisse pour le compte de ces derniers.

Article 6 – Droit moral

PIXBURGER s'engage à respecter votre droit moral d'auteur, et en particulier votre droit à la paternité de l'Image, en faisant figurer votre « Login » au sens des Conditions Générales

d'Utilisation du Service PIXBURGER sur ou sous l'Image sur le Site Internet.
PIXBURGER fera ses meilleurs efforts pour inciter les Utilisateurs Finaux à respecter également votre droit moral d'auteur en faisant figurer la même mention sur ou sous l'Image quel que soit le mode de reproduction de cette dernière (online ou offline).

Article 7 – Exclusivité ou Non Exclusivité des droits concédés

7.1. Cas dans lesquels Licence est concédée à PIXBURGER à titre exclusif

La Licence est concédée à PIXBURGER à titre exclusif, ce que Vous acceptez et reconnaissez expressément, dans tous les cas où Vous autorisez PIXBURGER à accorder aux Utilisateurs Finaux des Sous-Licences "Exclusives et Commerciales" sur une ou plusieurs Images d'illustration.

Ceci signifie que Vous ne pouvez pas proposer l'Image ainsi que la série à laquelle elle appartient à d'autres services, concurrents de PIXBURGER ou non, et ce à titre gracieux ou onéreux, sous réserve des dispositions de l'article 7.3. Si l'Image ou l'une des Images appartenant à la même série est déjà proposée en téléchargement sur d'autres services concurrents de PIXBURGER ou non, Vous Vous engagez à retirer la ou lesdites Images de ce ou ces services dans les meilleurs délais, faute de quoi le présent contrat pourra être résilié selon les stipulations de l'Article 11 ci-après.

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3, Vous Vous interdisez en conséquence de reproduire et/ou de représenter l'Image sur tout site Internet personnel ou non personnel, sauf en basse définition (résolution inférieure ou égale à 72 Dpi), et ce exclusivement à des fins de références.

En outre, Vous Vous engagez à indiquer à PIXBURGER si l'Image fait partie d'une série d'images portant sur le même sujet et/ou le même modèle et/ou créées dans le même cadre.

7.2 Cas dans lesquels Licence est concédée à PIXBURGER à titre non exclusif

Dans toutes les autres hypothèses, à savoir lorsque Vous n'autorisez pas PIXBURGER à accorder aux Utilisateurs Finaux des Sous-Licences "Exclusives et Commerciales" sur une ou plusieurs Images d'illustration, mais autorisez simplement PIXBURGER à accorder aux Utilisateurs des Sous-Licences "Non Exclusive et Commerciale", "Non Exclusive et Non Commerciale" ou "Actualité", la Licence que Vous concédez à PIXBURGER est concédée à titre non exclusif.

7.3 Droits et obligations

Que la Licence concédée soit exclusive ou non exclusive, Vous pouvez continuer à utiliser l'Image d'illustration ou d'Actualité pour votre usage strictement personnel (*books, portfolios*, utilisation dans le cercle de famille, etc.).

Article 8 – Validation technique

Pour que l'Image puisse être publiée et commercialisée sur le Site Internet, elle doit présenter les caractéristiques d'ordre purement technique précisées sur ledit Site Internet au moment de la transmission de l'Image à PIXBURGER.

L'Image que Vous transmettez à PIXBURGER ne pourra être validée si elle ne répond pas à l'ensemble de ces critères techniques.

De même, l'Image ne sera pas validée si elle reproduit l'image d'une ou de plusieurs personnes ou d'un ou de plusieurs biens (meubles ou immeubles, matériels ou immatériels) en l'absence de

déclaration de votre part selon laquelle Vous avez obtenu l'autorisation de prendre et/ou d'exploiter l'Image auprès des personnes ou des titulaires des droits concernés. Des modèles d'autorisation sont à votre disposition sur le Site Internet.

Enfin, plus généralement, l'Image ne sera pas validée si elle présente un caractère sexuel, obscène, choquant, raciste, antisémite, négationniste, diffamatoire, contraire aux bonnes moeurs ou à la dignité de la personne humaine.

PIXBURGER Vous préviendra de la validation ou de la non-validation de l'Image que Vous lui aurez transmise.

Si l'Image ne fait pas l'objet d'une validation, le Contrat n'est pas formé et l'Image ne sera pas publiée sur le Site Internet.

Article 9 – Prix

La Licence Online, par laquelle PIXBURGER est autorisé à reproduire et représenter l'Image sur le Site Internet aux fins de téléchargement, est consentie à titre gratuit.

La Licence Offline est consentie, en tentant compte des conditions de la Licence souhaitée par PIXBURGER ("Non Exclusive et Commerciale", "Non Exclusive et Non Commerciale", "Exclusive et Commerciale", "Actualité"), en contrepartie du paiement par PIXBURGER d'une redevance correspondant à quarante pour cent (**50 %**) du prix de vente hors taxe de l'Image qui aurait été payé par un Utilisateur Final pour la Sous-Licence correspondante.

La Licence Utilisateur Final est consentie en contrepartie du paiement par PIXBURGER d'une redevance correspondant à quarante pour cent (**50 %**) du prix de vente hors taxe de l'Image payé par l'Utilisateur Final. Cette rémunération tient compte des retenues à la source des cotisations d'assurances sociales, CSG et CRDS opérées par PIXBURGER, qui déclare et reverse à l'AGESSA le montant des cotisations revenant à cet organisme.

Votre rémunération sera payée sous 30 jours à compter de la réception par PIXBURGER du prix de la Sous-Licence par l'Utilisateur Final, ou, le cas échéant, dans les trente (30) jours suivants la souscription de la Licence Offline par PIXBURGER, par PayPal, par crédit de carte de crédit, ou par tout autre moyen mis à votre disposition par PIXBURGER, selon votre choix.

Article 10 – Garantie

Vous déclarez expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur l'Image et disposer de toutes les autorisations nécessaires en vue de l'exploitation de cette Image par PIXBURGER et par les Utilisateurs Finaux. Vous déclarez expressément ne pas avoir cédé les droits sur l'Image à un tiers ou en avoir concédé les droits exclusifs à un tiers préalablement à la transmission de celle-ci à PIXBURGER.

PIXBURGER attire votre attention sur le fait que toute reproduction d'une oeuvre non autorisée par l'auteur de celle-ci ou toute reproduction d'une marque, d'un dessin ou d'un modèle déposé sans autorisation du titulaire des droits de propriété intellectuelle sur cette marque, ce dessin ou ce modèle déposé constitue un acte de contrefaçon sanctionné en tant que tel par le Code de la Propriété Intellectuelle, engageant votre responsabilité civile et/ou pénale tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de PIXBURGER.

La protection au titre du droit d'auteur porte notamment sur les oeuvres architecturales (bâtiments

privés, ouvrages publics...) et l'autorisation de l'architecte et/ou du propriétaire de l'immeuble est généralement nécessaire afin de pouvoir exploiter l'image de cet immeuble.

En outre, PIXBURGER Vous rappelle que toute personne dispose d'un droit personnel et exclusif sur sa propre image, ainsi que du droit au respect de sa vie privée. Tout individu peut donc légitimement s'opposer, d'une part, à la captation de son image et, d'autre part, à l'exploitation de cette image. Les juridictions sanctionnent de manière constante l'exploitation non autorisée de l'image d'une personne, tant sur le fondement du droit à l'image que du droit au respect de la vie privée.

Dans certains cas, la jurisprudence considère que l'autorisation préalable des personnes représentées sur une image servant à illustrer un événement d'actualité n'est pas nécessaire à l'exploitation de cette image. PIXBURGER préconise cependant, dans la mesure du possible, d'obtenir toutes les autorisations des personnes représentées sur l'Image afin d'éviter tout risque de réclamation ultérieure de la part d'une ou plusieurs de ces personnes, même s'il s'agit d'une Image d'actualité. En toute hypothèse, la tolérance évoquée ci-dessus pourra toujours être atténuée ou écartée par les tribunaux lorsque la photographie est centrée et/ou focalisée sur une personne en particulier, lorsque la photographie est exploitée à une période de temps qui n'est pas concomitante à l'évènement concerné, et en toute hypothèse lorsque la photographie est exploitée sans lien avec l'évènement d'actualité qu'elle relate.

PIXBURGER Vous rappelle également que constitue un délit sanctionné pénalement le fait de diffuser sans le consentement d'une personne de fausses images de cette dernière, créées notamment par photomontage, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention. De telles images sont interdites sur PIXBURGER.

Enfin, certains exploitants de salles de spectacles ou de concerts interdisent expressément la capture d'images des manifestations en question dans l'enceinte des locaux où ces dernières se déroulent. Il Vous appartient de respecter une telle interdiction. En tout état de cause, même en l'absence d'une telle interdiction expressément formulée, les organisateurs et/ou producteurs de ces manifestations peuvent détenir des droits sur l'image de ces dernières. Vous Vous engagez expressément à respecter ces droits.

Par conséquent, dans l'hypothèse où l'Image reproduirait d'une manière ou d'une autre l'image de biens (meubles ou immeubles, matériels ou immatériels) protégés par des droits de propriété intellectuelle de tiers, reproduirait l'image de tiers, ou, plus généralement, serait susceptible de porter atteinte aux droits de tiers, Vous Vous engagez à obtenir auprès de ces derniers l'ensemble des droits nécessaires à l'utilisation de l'Image par PIXBURGER et par les Utilisateurs Finaux conformément à l'objet du Contrat.

En tant que de besoin, PIXBURGER met à votre disposition des modèles d'autorisation spéciale à soumettre aux personnes concernées (autorisation de reproduire l'image d'une personne majeure, d'une personne mineure, ou d'un bien). Vous Vous engagez expressément à ne pas transmettre à PIXBURGER d'Image sans avoir préalablement obtenu de telles autorisations. Vous Vous engagez également à tenir ces autorisations à la disposition de PIXBURGER immédiatement et sur simple demande de sa part.

En tout état de cause, Vous garantissez expressément PIXBURGER contre toute revendication de tiers sur l'Image et Vous Vous engagez à relever PIXBURGER indemne de toute condamnation qui serait prononcée à son encontre du fait de l'exploitation de l'Image. Vous Vous engagez, en cas de besoin et sur demande de PIXBURGER, à assister cette dernière dans le cadre de toute action en justice qui serait engagée à son encontre relativement à l'Image.

Article 11 – Résiliation

PIXBURGER pourra résilier le Contrat de plein droit en cas de non-respect de tout ou partie de Vos obligations au sens des présentes, à l'issue d'un délai de préavis de 7 (sept) jours suivant mise en demeure restée sans effet, sans préjudice du droit de PIXBURGER de retirer immédiatement l'Image du Site Internet.

En cas de résiliation du Contrat, l'Image sera retirée du Site Internet, sans préjudice des sous-licences qui auront pu être accordées aux clients de PIXBURGER avant la résiliation.

Article 12 – Limitation de Responsabilité

Aux termes des présentes, PIXBURGER s'engage à exposer l'Image sur son Site Internet si celle-ci a fait l'objet d'une validation au sens de l'Article 8 ci-avant.

PIXBURGER fera ses meilleurs efforts pour proposer l'Image en téléchargement à ses clients. Vous reconnaissez que PIXBURGER ne voit peser sur elle aucune obligation de résultat en ce qui concerne le téléchargement de ladite Image par ses clients. PIXBURGER n'est donc pas responsable du nombre de téléchargements de l'Image ni des conséquences directes ou indirectes de ce dernier. PIXBURGER s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin de permettre le bon fonctionnement du Site Internet, et notamment afin d'assurer la validité des liens entre les différentes rubriques qu'il propose.

Toutefois, Vous reconnaissez expressément que le fonctionnement du Site Internet dépend étroitement de la disponibilité des réseaux informatiques de communication, et notamment Internet, sur lesquels PIXBURGER ne dispose d'aucun contrôle. Le réseau Internet est en effet un réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de serveurs et de réseaux informatiques et de communications. Ces réseaux et serveurs peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation qui leur sont propres.

Par conséquent, la responsabilité de PIXBURGER ne pourra pas être engagée dans l'hypothèse où le Site Internet ne serait pas accessible du fait d'un cas de force majeure (au sens de la jurisprudence française classique, s'entendant d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible), d'une défaillance technique au sein des fournisseurs d'accès Internet ou de tout prestataire technique chargé du fonctionnement des réseaux informatiques, ou, plus largement, pour toute cause relative au fonctionnement desdits réseaux.

En tout état de cause, PIXBURGER se réserve le droit, sans préavis et sans aucun droit à indemnisation à votre profit, de suspendre temporairement ou définitivement l'accès au Site Internet, que ce soit pour des motifs techniques (sans limitation : mise à jour ou maintenance du Site Internet, intervention sur le serveur informatique...) ou pour toute autre raison.

Article 13 – Loi applicable et juridiction compétente

Le Contrat est soumis à la loi française.

Tout litige relatif au Contrat sera, sauf accord amiable, porté exclusivement devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.

Article 14 – Divers

Les stipulations du Contrat doivent être interprétées à l'aune des conditions générales d'utilisation du Site Internet (ci-après les "**CGU**"). En cas de contradiction entre les stipulations du Contrat et celles des CGU, celles du Contrat prévaudraient.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations du Contrat seraient considérées comme nulles ou non opposables par une juridiction compétente, la ou les stipulations concernées seront supprimées du Contrat, sans que la validité ou l'opposabilité des autres stipulations n'en soient affectées.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.